

Contrat Local de Prévention et de Sécurité - Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) - Prévention spécialisée - Excédent 2006 - Avenant à la convention - Conventions trisannuelles avec : ADDSEA/Chantiers éducatifs d'Insertion - Réseau 25 - ADDSEA/Soléa Bis - ADDSEA/Soléa

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

1. ADDSEA/Prévention Spécialisée - Excédent 2006

Par convention du 1^{er} janvier 2007, la Ville s'est engagée à verser à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) une subvention annuelle de fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux traitements et charges de sept postes et demi d'éducateurs spécialisés qui interviennent sur les quartiers de Montrapon/Fontaine-Ecu, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Saint-Ferjeux, la Grette et Planoise.

Le résultat financier présenté par l'ADDSEA pour l'exercice 2006 du service de prévention spécialisée et approuvé par l'Assemblée Générale de l'Association du 22 juin 2007 fait apparaître un excédent d'un montant de 4 754 €.

Il convient donc que cette somme soit reversée à la Ville après émission du titre de recette correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement et la réaffectation de cet excédent par décisions modificatives au Budget Primitif 2007 de la façon suivante :

- 4 754 € en recettes au chapitre 77.522/7718 CS 10063
- 4 754 € en dépenses au chapitre 011.522/6042 CS 10063.

2 - Création d'une équipe d'éducateurs de Prévention Spécialisée à Battant - Avenant à la convention avec l'ADDSEA

La convention établie le 1^{er} janvier 2007 entre la ville et l'ADDSEA relative à l'exercice et à la mise en oeuvre de l'action de prévention spécialisée sur le territoire de la commune de Besançon prévoit une intervention sur six territoires de la ville et le versement par la ville d'une subvention de 382 471 €.

Il s'agit aujourd'hui d'établir un avenant à cette convention en vue de la mise en oeuvre de l'action de prévention spécialisée sur le quartier Battant.

En effet, le développement de l'action de prévention spécialisée sur le territoire de Battant a été posé comme une priorité du plan d'actions pour vivre en tranquillité dans la ville, compte tenu :

- des conclusions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1^{er} juin 2006 faisant le diagnostic de la période 2003/2006 et fixant les objectifs pour 2007/2009 ;
- du diagnostic social réalisé par le CCAS dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux ;
- de l'intégration du quartier à la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'action de prévention spécialisée apparaît comme une réponse pertinente compte tenu de la précarité des ménages du quartier, en majorité isolés ou monoparentaux, de la part importante de jeunes au sein de ces ménages mais également parmi la population, avec ou sans domicile, présente sur l'espace public de ce secteur.

En accord avec le Conseil Général, une équipe de deux éducateurs s'est donc implantée depuis le mois d'avril à Battant. Il est proposé une prise en charge du coût de fonctionnement de cette équipe à parité entre la Ville et le Conseil Général. Dans ce cas, le montant de la subvention complémentaire à verser par la ville s'élèverait à 33 280 € en 2007 (fonctionnement sur neuf mois).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention entre la Ville et l'ADDSEA portant développement de l'action de Prévention Spécialisée à Battant

- d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 33 280 € au service Prévention Spécialisée de l'ADDSEA pour l'année 2007. En cas d'accord, la somme de 33 280 € sera prélevée au chapitre 65.522/6574 CS 10063.

3. Conventions trisannuelles pour des actions soutenues dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, volet prévention - citoyenneté du CUCS

Le plan d'actions pour vivre en tranquillité dans la ville a retenu plusieurs objectifs prioritaires parmi lesquels :

- l'insertion des jeunes en grande difficulté
- la prévention des conduites à risques des jeunes.

Il est donc proposé d'établir des conventions pluriannuelles avec plusieurs associations dont l'action concourt à ces objectifs.

Ces conventions d'une durée de trois ans permettent :

- de fixer précisément les objectifs de l'action et les indicateurs de suivi en réponse aux priorités du plan municipal ;
- de stabiliser le financement apporté par la ville afin de permettre aux associations de se concentrer sur l'action et leur engagement pluriannuel ;
- d'envisager la mobilisation des autres financeurs dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité, volet prévention citoyenneté du CUCS.

Les chantiers éducatifs d'insertion - ADDSEA/SIAMB

Les chantiers éducatifs d'insertion s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans confrontés à de grandes difficultés sociales ayant des répercussions sur leur insertion professionnelle. Pour ces jeunes en rupture, cette étape durant laquelle ils sont accompagnés et soutenus au quotidien, se révèle indispensable, comme un premier pas dans l'émergence d'un projet professionnel et la construction d'un vrai parcours d'insertion qui peut leur permettre d'intégrer des dispositifs d'insertion classique.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- accompagner vers l'insertion des jeunes en rupture grâce au support de travail :
 - . contrat de travail d'un an ;
 - . levée des freins à l'insertion ;
 - . établissement d'un projet professionnel.

- assurer un accompagnement socio-professionnel en lien avec le travail éducatif mené par le service de prévention spécialisée de l'ADDSEA
- accompagner en priorité les jeunes les plus en rupture des différents quartiers de la ville et notamment ceux des quartiers inscrits au contrat urbain de cohésion sociale
- accompagner au moins 24 jeunes par an, avec l'objectif d'accompagner à la fois des jeunes hommes et des jeunes filles.

La structure a un budget annuel de 1 307 K€ et compte 21 salariés (17,2 ETP).

En 2006, 48 jeunes ont été accueillis sur ces chantiers :

- ⇒ 18 073 heures de travail effectuées
- ⇒ 93 % des problématiques identifiées à l'entrée (santé, illettrisme, logement, mobilité...) ont été solutionnées en cours d'année
- ⇒ 585 heures de formation supplémentaires dispensées pour lever les freins à l'emploi (illettrisme, mobilité...)
- ⇒ 25 personnes sont sorties du dispositif en 2006, 4 avec un CDD de 6 mois, 7 suivent une formation qualifiante, 8 sont inscrits à l'ANPE comme demandeurs d'emploi, enfin pour les 6 derniers, 2 n'ont pas trouvé de solution, 1 a abandonné et 3 ont suivi d'autres voies : maternité, déménagements.

En 2006, la Ville a versé une subvention de 26 800 € ; la subvention proposée en 2007 et pour la période de conventionnement est de 30 000 €.

Les actions de prévention des toxicomanies auprès des jeunes et de leur environnement - Réseau 25

L'Association Réseau 25 développe des actions d'éducation à la santé visant à réduire les conduites à risque des adolescents et à soutenir les familles dans l'exercice de la parentalité. Par ailleurs, elle anime et coordonne des actions de formation des acteurs de prévention (professionnels de santé, équipes éducatives, animateurs...).

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- prévenir la délinquance et les conduites à risque, notamment les conduites addictives, en menant des actions d'information et d'éducation à la santé auprès des jeunes ;
- diffuser des connaissances validées au sujet des drogues (licites et illicites) et des risques liés à leur consommation ;
- mettre à disposition de certains publics du matériel de prévention et apporter un discours adapté (milieu festif par exemple) ;
- modifier les représentations et inviter les adolescents à une prise de conscience et une modification du comportement en favorisant l'échange ;
- informer et soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- coordonner et former les acteurs de prévention (professionnels de santé, équipes éducatives).

La structure a un budget annuel de 196 K€ et compte 5 salariés (2,45 ETP).

En 2006 :

- ⇒ 1 180 jeunes ont participé à des séances d'information et de débat ainsi que 382 parents
- ⇒ 1 500 jeunes ont bénéficié d'actions théâtrales de prévention
- ⇒ Le collectif était présent sur des concerts et manifestations festives qui ont réuni 25 000 participants
- ⇒ 793 acteurs de terrain ont participé à des actions de formation.

En 2006, la Ville a versé une subvention de 15 245 € ; la subvention proposée en 2007 et pour la période de conventionnement est de 15 245 €.

La consultation d'évaluation et d'accompagnement des jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives - ADDSEA/Soléa Bis

SOLEA Bis est une consultation pour les jeunes de 13 à 20 ans, consommateurs de cannabis, la consultation est également ouverte aux parents ou aux proches désemparés par cette consommation.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- * répondre aux demandes d'aide des jeunes de 13 à 20 ans qui ressentent des difficultés en lien avec une consommation de substances psychoactives, notamment de cannabis, de drogues de synthèse ou en situation de poly consommation ;
- * mieux informer sur les risques liés à cette consommation, prévenir et prendre en charge un usage nocif ;
- * faciliter l'accès aux soins dans l'objectif d'améliorer l'état de santé physique, psychique ainsi que la situation sociale du public en demande ;
- * accompagner les parents, les familles et les personnes de l'entourage des usagers de drogue.

La structure a un budget annuel de 70 K€ et compte 3 salariés (1,5 ETP).

En 2006, 172 personnes ont été accompagnées par l'équipe :

- ⇒ 93 usagers dont 35 ont bénéficié d'un sevrage
- ⇒ 79 parents dont 47 parents seuls
- ⇒ 382 actes de soin ou d'accompagnement ont été délivrés.

En 2006, la ville a versé une subvention de 5 100 € ; la subvention proposée pour 2007 et la période conventionnelle est de 6 000 €.

Le centre spécialisé de soins aux toxicomanes - ADDSEA/Soléa

SOLEA est un centre spécialisé de soins aux toxicomanes. Il favorise l'accès aux soins et l'amélioration de la qualité de vie des personnes pharmacodépendantes et de leur famille. L'utilisation du traitement de substitution par la méthadone fait partie du panel de soins mis à la disposition des usagers, et crée indéniablement un contexte favorable à la resocialisation des personnes toxicomanes.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- * faciliter l'accès aux soins des usagers de drogues ou personnes souffrant d'addiction, dans l'objectif d'améliorer leur état de santé physique, psychique ainsi que leur situation sociale ;

* prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés à des conduites à risque susceptibles d'être causés à l'individu et à la société ;

* accompagner les personnes souffrant d'une addiction vers plus d'autonomie personnelle, que ce soit par rapport au(x) produit(s) consommé(s), à l'objet de leur addiction et également dans tous les aspects de leur vie ;

* accompagner les parents, les familles et les personnes de l'entourage des usagers de drogue ou personnes souffrant d'addiction.

La structure a un budget de 648 K€ et compte 15 salariés (7,53 ETP).

En 2006, 380 personnes ont bénéficié de l'action de SOLEA, dont 175 nouveaux patients :

⇒ 289 hommes, 91 femmes

⇒ 302 personnes sont originaires du département

⇒ 215 patients ont reçu des traitements de substitution

⇒ 7 255 actes de soin ou d'accompagnement ont été délivrés.

En 2006, la ville a versé une subvention de 16 000 € ; la subvention proposée pour 2007 et la période conventionnelle est de 16 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions pour les actions citées ci-dessus

- d'autoriser le versement des subventions correspondantes pour un montant global de 67 245 € pour 2007. En cas d'accord, la somme de 67 245 € sera prélevée au chapitre 65.522/6574 CS 10063.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter l'ensemble de ces propositions.

Mme DUFAY, Mme PRESSE, Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.